Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le
ID : 029-242900744-20260224-2026_13_DEB-DE

POHER COMMUNAUTE

DECISION DE BUREAU n° 2026-13

Date de convocation : 13 février 2026

Date d'affichage : 23 février 2026

Nombre de membres en exercice : 17
Présents : 9
Votants : 13

L'an deux mille vingt-six,
Le 19 février à dix-huit heures,

*Le **Bureau** de Poher communauté s'est réuni à Carhaix sous la présidence de* Christian TROADEC, *président,*

Présents (9) : Jaqueline MAZEAS, Viviane MOISAN, Dominique COGEN, Daniel COTTEN, Patrick URIEN, Stéphane COTTY, Cédric LE MOROUX, Etienne LE FER,

Procurations (4) : Patricia PENSIVY à Jacqueline MAZEAS, Ludovic AUFFRET à Daniel COTTEN, Jacques QUILTU à Patrick URIEN, Samuel FEAT à Dominique COGEN

Absents (4) : Olivier FAUCHEUX, Bruno LE GOFF, Eric LE LOUARN, Didier GOUBIL

Proposition d'adhésion à l'association Bretagne Tiers-lieu– Décision

Rapporteur : Olivier FAUCHEUX *Technicien référent : Gwen-Eric KELLER*

Initié par un collectif fondateurs de tiers-lieux et réseaux, le projet Bretagne Tiers-Lieux a été créé en 2021.
L'association a pour but de fédérer les tiers-lieux bretons autour d'une communauté d'entraide, capable de porter une parole commune et une offre d'accompagnement et de développement des tiers-lieux bretons portant sur la jeunesse, la culture, le fablab, le coworking....
Bretagne Tiers-Lieux rassemble aujourd'hui 126 membres.

Un projet de tiers-lieu est à l'étude depuis 2024 sur le territoire, porté par la collectivité et le CLAJ notamment.
Il vise à renforcer la coopération locale, faciliter les démarches administratives des habitantes grâce à des outils de communication et des connexions internet en libre accès. C'est un lieu de rencontre, de travail et de mutualisation d'outils : espaces de travail partagés, coworking, salles de réunion, inclusion sociale et numérique, etc.... Ces espaces sont ouvertes au grand public ainsi qu'aux entreprises du territoire.

Adhérer à l'association permet :

- Participer à des temps d'échange privilégiés avec d'autres tiers-lieux.
- Accéder à des formations courtes pour monter en compétences,
-Soutien au montage du projet.
- Pouvoir s'investir dans la vie du réseau et contribuer aux orientations.
- Avoir la mention membre sur la cartographie du réseau.

Le coût de l'adhésion pour l'année 2026 est de 100 € pour la collectivité.

Après en avoir délibéré, les membres du bureau communautaire, à l'unanimité, valident cette adhésion, sous réserve de clarification de la répartition des missions avec le CLAJ.

Carhaix, le 20 février 2026

Le Président,
Christian TROADEC